



DOSSIER DE BOURSE COMMUNALE  
pour les Étudiants de l'Enseignement Supérieur *non rémunérés*

## ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Depuis l'année universitaire 2024-2025, une bourse communale sera attribuée à tout étudiant de l'enseignement supérieur (post-bac) domicilié sur la commune du Portel, sans condition de ressources. La somme allouée est passée de 185€ à 200€.

Afin de bénéficier de la bourse communale, l'étudiant devra constituer un dossier complet comprenant une demande dûment remplie et un certificat de scolarité à jour à déposer en mairie au Service des Temps de l'enfant, ou par mail à [inscriptionscolaire@ville-leportel.fr](mailto:inscriptionscolaire@ville-leportel.fr)  
Un second certificat de scolarité devra être fourni en janvier pour permettre le versement de l'aide financière.

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

M. ☐ Mme ☐

NOM / PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_ (obligatoire)

Mail \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

*(les coordonnées seront utilisées uniquement dans le cadre de la demande de bourse communale)*

### Pièces à fournir

- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ Livret de famille (si le justificat de domicile n'est pas au nom du demandeur)
- ✓ Relevé d'identité bancaire ou postal du demandeur (pas de photo)
- ✓ Certificat de scolarité 2025/2026. **Pour rappel un second certificat de scolarité vous sera demandé, daté de janvier 2026, pour paiement.**

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent document sachant que toutes erreurs ou omissions dans ces renseignements peuvent entraîner le rejet de ma demande.

Fait à Le Portel, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du demandeur :

**DOSSIER COMPLET À REMETTRE EN MAIRIE AVANT LE 29 OCTOBRE 2025**  
Les demandes de bourses seront soumises au conseil municipal du 5 novembre 2025